agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org
Fondata nel 1927

AFRICA/CONGO RD - Appel de la Coordination provinciale de la société civile au Nord Kivu au Président congolais en visite en vue de la consolidation de la présence de l'Etat

Kinshasa (Agence Fides)- La visite annoncée du Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, dans le Nord Kivu, a été saluée par la société civile locale par un communiqué envoyé à l'Agence Fides. « La visite, qui a lieu après la défaite du M23 – le principal mouvement rebelle de la région – était attendue par la population au lendemain de la libération des Territoires de Nyiragongo et Rutshuru de la part des FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo) », souligne le communiqué dans lequel la société civile avance au Président congolais une série de requêtes pour pacifier la région.
En premier lieu, est préconisé le désarmement des autres groupes armés opérant dans l'est de la RDC. Certains de ceux-ci, selon ce qu'indique la presse locale, ont commencé à déposer les armes, en particulier dans le Sud Kivu, mais d'autres continuent en revanche à menacer la population.
Est demandée en outre la consolidation de l'autorité de l'Etat au sein de la province, ainsi que la mise en place de programmes de réinsertion des évacués et des réfugiés, mais aussi de programmes de reconstruction des infrastructures (ponts, routes, édifices publics) détruits ou endommagés par 20 ans de guerre ou privés de maintenance pendant toute cette période.
Le chapitre de l'assistance aux femmes et jeunes filles victimes de viols de guerre, un crime odieux auquel ne sont pas étrangers les militaires des FARDC eux-mêmes, est particulièrement délicat.
Le communiqué se conclut en effet en affirmant que, « dans le cadre de la lutte contre l'impunité et afin de renforcer la discipline militaire, il est important que le Chef de l'Etat n'ignore pas les procès à l'encontre des militaires accusés de violences sexuelles et d'autres crimes contre les civils le long de l'axe Minova en novembre 2012. Il pourrait être à ce propos recommandé au commandant et à la troupe le strict respect des droits fondamentaux afin d'éviter des incriminations judiciaires ». (L.M.) (Agence Fides 22/11/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it